

systèmes d'information. Elle coordonne les activités de l'organisme dans le domaine de la coopération internationale. Enfin, elle assure un soutien administratif et juridique aux membres et au personnel de l'Office et de la Commission de toponymie.

1.7 Organigramme

On trouvera à la fin du document l'organigramme de l'Office québécois de la langue française.

1.8 Ressources humaines

Au 31 mars 2003, l'effectif autorisé de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie s'établissait à 259 postes, comme le montre le tableau suivant.

EFFECTIF PAR DIRECTIONS ET PAR CATÉGORIES D'EMPLOI AU 31 MARS 2003*						
DIRECTION	HORS CADRE	PERSONNEL CADRE	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNIQUE ET ASSIMILÉ	PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Bureau de la présidente-directrice générale	1	1		1		3
Direction de la francisation		5	62	2	17 **	86
Direction des services linguistiques		3	33	2	5	43
Direction de l'information et de l'administration		6	35	24	14	79
Direction du traitement des plaintes		1	11	8	7	27
Commission de toponymie	1	1	11	5	3	21
TOTAL	2	17	152	42	46	259

* Y compris la Commission de toponymie

** 4 postes à temps partiel

Première partie

Office québécois de la langue française

EFFECTIF PAR DIRECTIONS ET PAR CATÉGORIES D'EMPLOI AU 31 MARS 2004 *

Direction	Hors cadre	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technique et assimilé	Personnel de bureau	Total
Bureau de la présidente-directrice générale	1	1		1	3	6
Direction de la francisation		5	61	2	17 **	85
Direction des services linguistiques		3	33	2	5	43
Direction de l'information et de l'administration		6	36	23	16	81
Direction du traitement des plaintes		1	11	6	6	24
Commission de toponymie	1	1	11	5	3	21
TOTAL	2	17	152	39	50	260

* Y compris la Commission de toponymie

** 4 postes à temps partiel

1.8.1 Développement des ressources humaines

L'Office québécois de la langue française mise sur le développement de ses ressources humaines. Ainsi, pour la huitième année d'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, l'Office a dépassé l'objectif de 1 % de la masse salariale à consacrer à la formation.

Au cours de l'année 2003-2004, l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie ont consacré 219 890,90 \$ à des activités de formation, y compris le traitement des personnes visées, ce qui correspond à 1,5 % de la masse salariale globale.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

Frais d'inscription	Autres frais*	Rémunération	Total
52 876,42 \$	22 989,54 \$	144 024,94 \$	219 890,90 \$

* Frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

La formation a été axée principalement sur l'initiation au travail du nouveau personnel, le maintien et l'accroissement des compétences en emploi ainsi que sur le développement de l'expertise relative aux technologies de l'information. La participation des membres du personnel aux activités de formation représente 808 jours-personnes.

1.8.2 - Dotation et mobilité

Il y a dix-huit personnes qui ont quitté l'Office au cours de l'exercice, soit pour poursuivre leur carrière dans un autre ministère, un autre organisme ou encore à l'extérieur de la fonction publique québécoise, soit pour prendre leur retraite.

Conformément à la politique de l'Office visant à encourager la mobilité du personnel au sein de l'organisme, tous les postes vacants ont d'abord été offerts au personnel de l'Office. Ainsi, on a pourvu dix-huit postes par des mouvements de personnel au sein de l'organisme et neuf, par le recrutement.

Première partie

Office québécois de la langue française

1.6.4 Direction de l'information et de l'administration (DIA)

Cette direction est responsable des communications internes et externes; elle joue à cet égard un rôle de conseil auprès des autres unités administratives et de la direction de l'Office. Elle est aussi responsable de la production et de l'édition de publications, de la tenue à jour du site Web, de la préparation et de l'organisation de la Francofête, de l'information du public relativement à l'application de la Charte de la langue française, ainsi que du soutien linguistique à la rédactrice ou au rédacteur de la Dictée des Amériques.

La DIA réalise également les études et les recherches nécessaires à la production des différents indicateurs devant mesurer l'évolution de la situation linguistique au Québec et assume le secrétariat du Comité de suivi de la situation linguistique. Elle est responsable de l'évaluation des programmes, des activités, des services, des outils et des publications de l'Office, ainsi que de la vérification interne. Elle assure la gestion de deux bibliothèques, qui fournissent une assistance au personnel de l'Office, aux autres

chercheurs spécialisés en terminologie et en traduction ainsi qu'au grand public, en plus de coordonner la gestion documentaire de l'organisme. La direction conseille les gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques. Elle élabore et implante divers programmes pour le personnel. Elle est, de plus, responsable de l'administration des examens de français que doivent passer certains candidats et candidates à l'admission aux ordres professionnels. Elle est chargée de l'installation et de l'exploitation du réseau informatique de l'Office, du développement et de l'implantation des systèmes d'information. Elle coordonne les activités de l'organisme dans le domaine de la coopération internationale. Enfin, elle assure un soutien administratif et juridique aux membres et au personnel de l'Office et de la Commission de toponymie.

1.7 Ressources humaines

Au 31 mars 2005, l'effectif autorisé de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie s'établissait à 260 postes comme le montre le tableau suivant :

EFFECTIF PAR DIRECTION ET PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2005 *

DIRECTION	HORS CADRE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNIQUE ET ASSIMILÉ	PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Bureau de la présidente-directrice générale	2	1	2	1	6	12
Direction de la francisation		5	61	1	17 **	84
Direction des services linguistiques		4	35	2	3	44
Direction du traitement des plaintes		1	11	6	5	23
Direction de l'information et de l'administration		5	36	24	15	80
Commission de toponymie		1	9	5	2	17
TOTAL	2	17	154	39	48	260

* Y compris la Commission de toponymie ** dont 3 postes à temps partiel

Première partie

Office québécois de la langue française

Effectif autorisé

Au 31 mars 2006, l'effectif autorisé de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie s'établissait à 256 postes comme le montre le tableau suivant :

Nombre d'employés permanents

En date du 31 mars 2006, le nombre d'employés permanents était de 238. C'est à partir de cette donnée que s'effectue le calcul de la représentativité des divers groupes cibles.

EFFECTIF AUTORISÉ PAR DIRECTION ET PAR CATÉGORIE D'EMPIOI MARS 2006 *

Direction	Hors cadre	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technique et assimilé	Personnel de bureau	Total
Bureau de la présidente-directrice générale	1	1	2	3	3	10
Direction de la francisation et des ordres professionnels		5	64	2	18**	89
Direction des services linguistiques		3	35	2	3	43
Direction du traitement des plaintes		1	10	6	5	22
Direction de la recherche		1	7	—	1	9
Direction des services juridiques et des relations publiques		2	13	3	4	22
Direction des services à la gestion		3	13	21	9	46
Commission de toponymie		1	8	4	2	15
Total	1	17	152	41	45	256

* Y compris la Commission de toponymie

** 3 postes à temps partiel

1.7.3.2 Membres des communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées

En 2005-2006, l'objectif annuel d'embauche de personnel provenant des groupes cibles, soit les communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées, a été fixé à 25 % de l'embauche totale des nouveaux employés

permanents, occasionnels, stagiaires et étudiants. Cet objectif vise à hausser la représentativité de ces groupes dans la fonction publique.

Première partie

Office québécois de la langue française

1.7.3 Embauche, représentativité et résultats comparatifs

1.7.3.1 Renseignements généraux

- *Effectif autorisé*

Au 31 mars 2007, l'effectif permanent autorisé de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie s'établissait à 252 postes comme le montre le tableau suivant :

EFFECTIF PERMANENT AUTORISÉ PAR DIRECTION ET PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2007*

Direction	Hors cadre	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technique et assimilé	Personnel de bureau	Total
Bureau de la présidente-directrice générale	1	1	8	2	3	15
Direction générale de la francisation et du traitement des plaintes		6	69	7	22**	104
Direction générale des services linguistiques		3	36	2	3	44
Direction générale des services juridiques et des relations publiques		2	12	5	3	22
Direction générale des services à la gestion		3	11	20	10	44
Unité de la recherche et de l'évaluation		-	7	-	1	8
Commission de toponymie		1	8	4	2	15
Total	1	16	151	40	44	252

* Y compris la Commission de toponymie

** Dont 3 postes à temps partiel

- *Nombre d'employés permanents*

Au 31 mars 2007, le nombre d'employés permanents, y compris les personnes à statut temporaire, était de 237. Il apparaît important de rappeler ici que c'est à partir de cette donnée que s'effectue le calcul de la représentativité des divers groupes cibles.

- *Embauche*

L'Office se conforme aux exigences du Conseil du trésor en matière d'embauche du personnel et assure le renouvellement et le rajeunissement de ses effectifs. Au cours de l'exercice 2006-2007, une personne a été recrutée pour occuper un poste permanent. En ce qui a trait au personnel occasionnel, trois personnes ont été embauchées pour des contrats à durée variable.

Au cours de l'été 2006, l'Office et la Commission ont accueilli 9 étudiants, tandis qu'ils ont reçu deux stagiaires au cours de l'exercice. Cinq de ces personnes appartenaient aux groupes cibles.

Office québécois de la langue française

1.7.3 Embauche, représentativité et résultats comparatifs

1.7.3.1 Renseignements généraux

- *Effectif autorisé*

Au 31 mars 2008, l'effectif autorisé de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie s'établissait à 248 postes (comparativement à 252 en 2006-2007), comme le montre le tableau suivant :

EFFECTIF AUTORISÉ PAR DIRECTION ET PAR CATÉGORIE D'EMPLOI*
(au 31 mars 2008)

Direction	Hors cadre	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technique	Personnel de bureau	Total
Bureau de la présidente-directrice générale	1	1	7	2	3	14
Direction générale de la francisation et du traitement des plaintes		6	69	7	21**	103
Direction générale des services linguistiques		3	35	2	3	43
Direction générale des services juridiques et des relations publiques		2	12	5	3	22
Direction générale des services à la gestion		4	11	19	9	43
Unité de la recherche et de l'évaluation		-	7	-	1	8
Commission de toponymie		1	8	5	1	15
Total	1	17	149	40	41	248

* Y compris la Commission de toponymie

** Dont 3 postes à temps partiel

- *Nombre d'employés permanents*

Au 31 mars 2008, le nombre d'employés permanents, y compris les personnes à statut temporaire, était de 227. C'est à partir de cette donnée que s'effectue le calcul de la représentativité des divers groupes cibles.

- *Embauche*

L'Office se conforme aux exigences du Conseil du trésor en matière d'embauche du personnel et assure le renouvellement et le rajeunissement de ses effectifs. Au cours de l'exercice 2007-2008, trois personnes ont été recrutées pour occuper un poste permanent et huit ont été embauchées pour des contrats à durée variable.

Au cours de l'été 2007, l'Office et la Commission ont accueilli six étudiants dont trois appartenaient aux groupes cibles. Trois stagiaires ont aussi été reçus au cours de l'exercice.